



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

COMMISSION SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Mairie de Passy (Salle du conseil municipal)

Relevé des échanges du 15 février 2021

Membres de la Commission « Santé Environnement »		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Raphaël CASTERA	Président de la Commission, Vice-Président CCPMB en charge de l'Environnement et la Santé, Maire de Passy	x		
Françoise JACQUIER	Elue de Combloux	x		
Sabine BERTHELOT	Elue de Combloux	x		
Catherine DUBUC VENET	Elue Les Contamines-Montjoie	x		
Adeline HENNICHE	Elue de Cordon		x	
Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ	Elu de Cordon			x
Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET	Elue de Demi-Quartier	X		
Steve CHALLAMEL	Elu de Domancy			x
Christophe BOUGAULT-GROSSET	Elu de Megève		x	
Pierrette MORAND	Elue de Megève		x	
Annette BORDON	Elue de Passy	x		
Christèle REBET	Elue de Passy			x
Solange COOKE	Elue de Praz-sur-Arly	x		
Philippe APPLAGNAT-TARTET	Elu de Saint-Gervais-les-Bains	x		
Valérie PETIT	Elue de Sallanches	X		
Sidney CONTRI	Elu de Sallanches		x	
Jérôme LEPAN	Elu de Sallanches	X		
Josée SERRASSET-KEMPP	Elue de Sallanches	X		
Techniciens CCPMB associés				
Carole RENAUD-GOUD	Directrice Générale des services		x	
Laurie CEROLI	Responsable du Pôle Mobilité, Habitat, Economie	X		
Martine BAZIN	Chargée de mission Habitat Social	X		
Lilly MARTIN	Conseillère Energie Habitat	X		
Aurore LEROY	Responsable du Pôle Développement Territorial		X	
Charlotte MARX	Chargée de mission Climat Air Energie – référente collectivités	X		
Jérémy PAYEN	Chargé de mission Environnement – référent particuliers	X		
Garance VERDIERE	Chargée de mission Environnement – référente entreprises	X		
Membres du Bureau Communautaire présents				
Jacques ZIRNHELT	Maire de Cordon	x		

Après un tour de table des élus présents, Raphaël CASTERA présente l'ordre du jour de la commission.

1. Fonds Air Fioul

Raphaël CASTERA, Président de la Commission, présente le Powerpoint projeté (joint à ce relevé de conclusions).

Un rappel sur l'existence du Fonds Air Gaz est effectué, qui permet de financer le remplacement des appareils fioul et bois par des raccordements au réseau de gaz de ville. Contrairement à ce qui a été dit lors du dernier Conseil communautaire, les chaudières au gaz ne seront pas interdites en 2022. Seule l'installation de nouvelle chaudière gaz sera interdite. Les personnes pourront continuer à utiliser et réparer leur chaudière au fioul. Il est demandé aux membres de la commission de se positionner sur les critères d'éligibilité du Fonds Air Fioul.



Pays du Mont-Blanc communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

Discussion sur les résidences secondaires :

Le Vice-Président Raphaël CASTERA propose de suivre les critères d'attribution du Fonds Air Bois depuis 2013, à savoir la condition de résidence principale.

Il est supposé que le critère de condition de ressources permettra de favoriser les résidents principaux (RP), et que l'impact sera plus important pour les logements occupés en permanence que pour les occupations ponctuelles.

Une remarque est faite sur le fait qu'il faut mettre les moyens pour être davantage incitatif que punitif pour les résidences secondaires (RS). En effet, le fait de privilégier les RP ne permettait pas d'encourager les RS à changer de mode de chauffage.

Il est rappelé que l'installation d'une nouvelle chaudière au fioul sera interdite.

Est émis le souhait de concentrer les moyens disponibles pour soutenir les RP, dans le contexte de crise actuel.

Une alerte est faite sur le risque d'être attaqué juridiquement par les RS.

Les services sont missionnés de vérifier cette légalité auprès de l'Etat (exemple du Fonds Air Bois qui est fermé aux résidences secondaires).

La question se pose au sujet des logements collectifs qui regroupent des RS et des RP.

Il est finalement proposé que la priorité soit accordée aux RP. S'il reste du budget, les dossiers de RS pourraient être étudiés.

Il est rappelé que Jean-Marc PEILLEX est favorable au soutien de tout type de logement sans distinction entre résidence secondaire ou principal pour impulser le changement de ce type d'appareil de chauffage largement.

Discussion sur les montants de l'aide :

Les élus s'interrogent au sujet de la possibilité pour les ménages aux revenus très modestes de financer le reste à charge (9 000 € pour une pompe à chaleur, 5 700 € pour une chaudière à granulés).

Il est proposé d'utiliser la première année comme test et de modifier les montants s'il est constaté que les revenus modestes ne parviennent pas à financer les restes à charge.

La question se pose concernant la possibilité de compenser le fait que l'Etat finance moins les pompes à chaleur (4 000 €) que les chaudières à granulés (10 000 €) en différenciant les montants du Fonds Air Fioul.

Le contexte local de pollution de l'air tend à encourager les installations générant moins de rejets dans l'atmosphère.

Il est alors proposé de mobiliser Xavier ROSEREN pour essayer de faire évoluer les aides gouvernementales dans ce sens, la CCPMB ne devant pas compenser les choix de l'Etat.

Après discussion, les membres de la commission sont favorables à :

- instaurer des montants de primes selon les conditions de ressources (comme pour le dispositif national Ma Prime Renov),
- donner la priorité aux résidents principaux, et ouvrir aux résidents secondaires s'il reste du budget en fin d'année,
- ne pas exiger de passeports thermiques (trop chronophages),
- de soutenir les installations ayant un rendement supérieur ou égal aux critères du crédit d'impôt,
- ne pas fixer d'âge minimum de l'appareil à changer,
- demander la réalisation des travaux par un professionnel, mais pas obligatoirement certifié RGE,
- accorder l'aide pour l'installation de chauffage géothermie, pompe à chaleur, chaudière à granulés, électrique et solaire,
- plafonner l'aide à 25% du montant total des travaux pour les revenus modestes et à 20% pour les autres catégories,
- accorder un bonus de 500 € pour les énergies non émissives (pompe à chaleur, géothermie et solaire)
- établir la grille de primes suivantes :

Niveau de revenus	Prime Fonds Air Fioul
Très modestes	2 000 €
Modestes	1 500 €
Intermédiaires	750 €
Elevé	5 00 €



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

- demander la constitution d'un dossier de demande
- liste des pièces justificatives proposée
- accorder l'aide du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021
- faire valider chaque dossier par le bureau communautaire
- Verser l'aide après travaux (50% d'acompte possible sur demande)
- La possibilité de faire un passeport thermique sur demande (100 € remboursés si travaux)
- Autoriser le cumul avec les autres aides existantes

2. Groupes de travail

Raphaël CASTERA présente le Powerpoint projeté.

Nomination d'un rapporteur par groupe :

Raphaël CASTERA demande des volontaires pour préparer les réunions et faire remonter les informations à la Commission Santé Environnement :

- Climat-air-énergie : Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET
- Eau-environnement : à décider
- Habitat-social : Annette BORDON

Les autres membres de la commission seront sollicités pour trouver un rapporteur pour le groupe eau et environnement.

Sabine BERTHELOT demande à s'inscrire au groupe habitat social.
Françoise JACQUIER souhaite s'inscrire au groupe climat air énergie.
Catherine DUBUC VENET souhaite s'inscrire dans les 3 groupes.

Remontée d'informations des groupes de travail passés :

Voir le PPT joint

Raphaël CASTERA présente les résultats des dernières réunions des groupes de travail.

Case Rénov' :

Une convention « Air Arve » est en cours de négociation avec la Région, en lien avec le Plan de Protection de l'Atmosphère. Elle permettra de doubler les aides accordées pour la rénovation énergétique des logements si les habitants couplent les travaux avec un changement de mode de chauffage (Fonds Air Gaz, Fioul ou Bois).

Programme Local de l'Habitat 2 :

Il est précisé que l'élaboration de ce PLH 2 s'appuie sur l'expérience du PLH 1 : ce qui s'est bien passé (comme le soutien à la rénovation énergétique qui a abouti à la création de Case'Rénov) et ce qui n'a pas été réalisé en recherchant à améliorer, à adapter les choses.

L'objectif du PLH est de définir des ambitions de développement (politique de peuplement) et cibler les actions à engager (pour les 10 prochaines années) selon les zones géographiques, selon les publics visés. Ce travail est effectué sur la base d'un diagnostic du territoire au niveau des besoins et types de logements. Avec le PLH il s'agit de créer une boîte à outils pour les communes et que les PLU intègrent des objectifs retenus

Les élus se demandent à quoi correspond la boîte à outils.

Le PLH (rédigé en accord avec les différents textes réglementaires en vigueur) permet de mobiliser tous les dispositifs nationaux dès lors qu'ils participent aux objectifs retenus, d'obtenir des financements de l'Etat, du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de l'ensemble des acteurs de l'habitat.

Par la vision cohérente de développement qu'il propose, il facilite et autorise les partenariats indispensables à la faisabilité des opérations foncières et immobilières.

Il permet avant tout d'avoir une vision cohérente du développement souhaité du territoire.



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

3. Point sur les actions en cours

Actions climat air énergie	Actions eau environnement
<i>Raphaël CASTERA présente les actions air énergie climat en cours :</i> <ul style="list-style-type: none">- ACTEE- Projet européen CLIMA- Fonds Air Entreprises- Comité technique du Fonds Air Entreprises	<i>Raphaël CASTERA présente les actions eau environnement en cours :</i> <ul style="list-style-type: none">- Arve Pure : discussion d'une nouvelle organisation- SGL Carbon : en voie d'amélioration en termes de rejets

4. Questions diverses

Les échanges prennent fin et la séance est levée à 19h30.



Raphaël CASTERA,
Président de la Commission Santé Environnement.

Pièces-jointes :

- le PowerPoint présenté en séance
- la liste détaillée des dossiers Fonds Air Entreprises qui passeront en comité technique en mars